

Avatar®

Fongicide contre le botrytis sur vigne, légumes, petits fruits et plantes ornementales. Contre la moniliose en arboriculture

Description du produit en bref

Fongicide contre le botrytis sur vigne, légumes, petits fruits et plantes ornementales. Contre la moniliose en arboriculture. Contre la pourriture des neiges des gazons.

Matières actives

250 g/kg Fludioxonil 375 g/kg Cyprodinil

Formulation

Granulés solubles dans l'eau (WG)

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W-5218-2

Mode d'action

Avatar combine une matière active systémique et une de contact, qui agissent de manières différentes contre les champignons parasites. Le **Cyprodinil** appartient à la famille chimique des anilino-pyrimidines. Il est systémique. Il empêche la biosynthèse des acides aminés des champignons, lors de leur croissance dans les tissus végétaux. Le **Fludioxonil** appartient à la famille chimique des phénylpyrroles. Il agit par contact mais il est aussi légèrement pénétrant. Il affecte le transport au niveau des cellules membranaires des champignons. Il est efficace sur un large spectre de champignons parasites.

Utilisation Arboriculture

Abricotiers

Dosage: 0.06 % (1.0 kg/ha) contre la moniliose des fleurs et des rameaux pendant la floraison et contre la moniliose des fruits du stade 71 (nouaison) jusque

77 (les fruits ont atteint 70 % de leur taille finale).

Délai d'attente: 3 semaines. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres. Contre la moniliose des fleurs et des rameaux, l'application par voie aérienne est autorisée.

Pêcher / Nectarine

Dosage: 0.06 % (1.0 kg/ha) contre la moniliose des fleurs et des rameaux pendant la floraison et contre la moniliose des fruits du stade 71 (nouaison) jusque 77 (les fruits ont atteint 70 % de leur taille finale). Délai d'attente: 3 semaines. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres. Contre la moniliose des fleurs et des rameaux, l'application par voie aérienne est autorisée.

Utilisation Cultures de baies

Cassis

Dosage: 0.1 % (1.0 kg/ha) contre l'antracnose. Délai d'attente: 7 jours. Maximum 2 applications par année et par parcelle. Application au stade 50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles.

Fraises

Dosage: 0.1 % (1.0 kg/ha) contre la pourriture grise. Délai d'attente 2 semaines. Maximum 2 applications par année et par parcelle. Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de

1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Framboises

Dosage: 0.1 % (1.0 kg/ha) contre la pourriture grise. Délai d'attente 2 semaines. Maximum 2 applications par année et par parcelle. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Grand sureau

Dosage: 0.1 % (1.0 kg/ha) contre le botrytis et la maladie des baies. Délai d'attente: 7 jours. Maximum 2 applications par année et par parcelle. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Groseilles à grappes

Dosage: 0.1 % (1.0 kg/ha) contre l'antracnose. Délai d'attente: 7 jours. Maximum 2 applications par année et par parcelle. Application au stade 50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles.

Mini-Kiwi (Kiwiä)

Dosage: 0.1 % (1.0 kg/ha) contre le botrytis et Colletotrichum. Délai d'attente: 5 semaines. Maximum 1 application par année et par parcelle. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Mûres

Dosage: 0.1 % (1.0 kg/ha) contre la pourriture grise. Délai d'attente 2 semaines. Maximum 2 applications par année et par parcelle. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Myrtilles

Dosage: 0.1 % (1.0 kg/ha) contre le botrytis et Colletotrichum acutatum. Délai d'attente: 7 jours. Maximum 2 applications par année et par parcelle. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Utilisation Cultures maraichères

Asperges

Dosage: 1 kg/ha contre la pourriture grise après la récolte. Maximum 3 applications par année et par parcelle avec des intervalles de 10-14 jours.

Aubergines

Dosage: 0.1 % contre la pourriture grise et la sclérotiniose. Délai d'attente: 3 jours. Maximum 2 applications par année et par parcelle.

Chicorée

Avant le stockage contre la pourriture grise et la sclérotiniose. Dosage par immersion: 35 g/tonne. Dosage par pulvérisation: 90 g/hl. Maximum 1 traitement par cycle de production. Après la durée d'action du traitement : bien aérer le local avant d'y retourner

Au début de la culture forcée contre la pourriture grise et la sclérotiniose. Dosage: 4.5 g/m². Maximum 1 traitement par cycle de production. Délai d'attente: 21 jours. Après la durée d'action du traitement: bien aérer le local avant d'y retourner.

Concombres

Dosage: 0.1 % contre la pourriture grise et la sclérotiniose. Délai d'attente: 3 jours. Maximum 2 applications par année et par parcelle.

Courgettes

En serre : 1 kg/ha contre la pourriture grise. 2 traitements au maximum par culture. Délai d'attente de 3 jours. La serre doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau.

Haricots

Dosage: 0.5-0.8 kg/ha contre la pourriture grise et la sclérotiniose. Délai d'attente: 2 semaines. Maximum

2 applications par année et par parcelle.

Mâche, rampon

Dosage: 0.6 kg/ha contre la pourriture grise et le rhizoctone. Délai d'attente: 35 jours. Application au plus tard 14 jours après plantation.

Oignons

Dosage: 1 kg/ha contre la pourriture blanche, 1ère application au stade 2 feuilles, 2ème application 3 semaines plus tard (sur semis d'automne au printemps) et 0.1 % (1 kg/ha) contre le botrytis des feuilles. Délai d'attente: 2 semaines. Maximum 2 applications par année et par parcelle.

Pois

Dosage: 1.0 kg/ha contre l'antracnose, les maladies fongiques et la pourriture grise. Délai d'attente: 14 jours. Maximum 2 applications par année et par parcelle.

Salades (Asteraceae)

Dosage: 0.5-0.8 kg/ha contre la pourriture grise, la sclérotiniose et le rhizoctone. Application au plus tard 14 jours après plantation. Maximum 2 applications par année et par parcelle.

Tomates

Dosage: 0.1 % contre la pourriture grise et la sclérotiniose. Délai d'attente: 3 jours. Maximum 2 applications par année et par parcelle.

Utilisation Cultures ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt)

Dosage: 0.1-0.12% contre la pourriture grise. Maximum 2 applications par année et par parcelle.

Buis (Buxus)

Dosage: 0.1 % contre *Cylindrocladium buxicola* de mi-avril à octobre. Maximum 4 applications par année et par parcelle avec des intervalles de 4 semaines.

Cultures florales et plantes vertes

Dosage: 0.1-0.12% contre la pourriture grise. Maximum 2 applications par année et par parcelle.

Gazons d'ornement et terrains de sport

Dosage: 1.5 kg/ha contre la moisissure et la pourriture des neiges. Maximum 2 applications par année et par parcelle.

Rosiers

Dosage: 0.1-0.12% contre la pourriture grise. Maximum 2 applications par année et par parcelle.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage: 0.1 % (1.2 kg/ha) contre la pourriture grise (*Botrytis cinerea*) dans la zone des grappes. Maximum 1 application par année et par parcelle. Dernière application au début véraison, au plus tard mi-août. Le dosage mentionné doit s'appliquer dans la zone des grappes et se réfère à une quantité standard de bouillie de 1200 l/ha (base de calcul).

Restrictions

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau.

Miscibilité

Avatar est miscible avec nos fongicides Armicarb, Amistar, Atollan, Cupric Flow, Cyflamid, Fezan, Talendo, Vincare, Oxykupfer 35, Kocide 2000, Sufralo, Captan S WG, Folpet 80 WG, Vacciplant et les insecticides Carpovirusine Evo2, Nissostar et Gazelle SG ainsi qu'avec les produits Goëmar, Calshine et Regalis. En mélange, ajouter Avatar en premier.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. IP

(PER):

Conditions climatiques

L'efficacité du produit ne sera pas altérée par des précipitations, si elles interviennent plus de 4 heures après le traitement.

Important à savoir

Recommandations pour les traitements sous serre: traiter le matin et avec l'aération ouverte, ainsi la bouillie séchera plus rapidement. Pour toutes les cultures légumières max. 2 applications par parcelle et par an. Salades et tomates: tester la sensibilité variétale au préalable. Ne pas traiter sur cultures stressées. Chaque mélange et technique d'application doivent être préalablement testés. Les conditions météorologiques non favorables à la croissance des végétaux, les périodes de jour courts d'hiver ou les temps couverts, augmentent les risques de phytotoxicité. SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les

conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 EN CAS D'INGESTION:
P352 Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.



GHS07



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 02 99 Carton à 4 x 2,5 kg

10 02 99 Emballage simple à 2,5 kg

Emballage

10 03 00 Emballage simple à 500 g

10 03 00 Carton à 120 x 500 g

Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

Fax: 062 746 80 08

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>